est l'immuable doctrine de l'Eglise catholique. Aucun évêque ne l'ignore. Ceux qui signèrent le Concordat le savaient non moins que les évêques. Ils traitèrent avec une Eglise qui ne pouvait en aucun de ces points abdiquer. Entre eux et l'Eglise, il n'y eut aucune surprise. Celui-là donc qui pourrait avoir contrevenu au Concordat sur cette matière, ce n'est pas moi.

Mais la principale préoccupation de Mgr Touchet n'est pas sa défense personnelle, c'est la défense du droit de réponse de tous, ainsi qu'il le dit lui-même :

Au surplus, j'abandonne volontiers tout ce que la question présente de personnel pour vous dire, Monsieur le président et Messieurs les députés, qu'il est déplaisant à beaucoup qu'un citoyen puisse être pris à partie nommément à votre tribune, sans avoir le moyen de se défendre là même où il fut attaqué et sur le point pour lequel il fut attaqué.

D'abord, en effet, est-il possible, est-il inouï que l'un de vous expose ou incomplètement ou faussement — à son insu, cela va de soi — un fait, une parole, un document? Est-il inouï, est-il impossible que de ce fait, de cette parole, de ce document il tire des conséquences illégitimes? Est-il impossible, est-il inouï que la tempête parlementaire étant déchaînée, une phrase mêlée vite entre 50 voix, tombe de vos lèvres? Pourquoi devrions-nous être les victimes muettes et résignées et impuissantes — d'inexactitudes, involontaires, c'est entendu — fâcheuses tout de même?

Puis vous n'êtes, Messieurs, que nos mandataires. Il ne vous paraîtra pas séant sans doute que dans une démocratie telle que la nôtre, le mandataire ait droit de critique contre son mandant, sans que le mandant ait droit de réponse contre le mandataire. Ce pouvoir d'attaque sans l'au sans pouvoir de réponse chez l'électeur est par anomalie, au contre-sens en terre républicaine.

Je demande donc, Monsieur le président et Messieurs les députés, par voie de pétition, que tout citoyen français nommé ou désigné avec clairement pour que nul ne puisse se tromper sur son identité à la tribune de la Chambre ait bien à celle du Sénat, ait le droit de répondre par une lettre adressée au président de l'Assemblée devant laquelle il aura été nommé, et que cette lettre doive être lue en séance.

Inutile d'observer que la présente pétition n'a pas pour objet un intérêt confessionnel mais un intérêt civique. Ce n'est pas l'évêque d'Orléans, c'est un citoyen français qui s'adresse aux représentants de la République française avec la déférence et l'indépendance qui conviennent.

Tous ceux d'ailleurs qui ont l'habitude de suivre par la lecture vos débats parlementaires ne peuvent manquer d'être convaincus du haut prix de votre temps. Ils comprendront donc que vous restreigniez le droit de réponse en telles limites que vous croirez utiles pour le bon ordre de vos graves travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les députés, l'expression de ma haute et respectueuse considération.

† STANISLAS TOUCHET,
*évêque d'Orléans.*

Tous droits reconnaissants à S. G. Monseigneur l'évêque d'Orléans de sa libérale et généreuse initiative.

J. B.

# Chambre des députés

SÉANCE DU MARDI 26 MAI (*suite*)

## Le droit de douane sur les blés

M. Beauregard est partisan de la rétective du droit de douane qui, à son avis, influe directement sur le prix du pain.

M. Lucien Le Cos salue les spécialistes de la Bourse de commerce qui, depuis, faisaient les cours.

M. Beauregard. — Paris ne possède pas en tout pour deux jours de blé et de farine; on ne peut pas dire que la France elle-même possède un stock de quelque importance; le vote de la proposition est donc urgent.

Au nom de toute la Commission des douanes, où figurent côte à côte nos collègues et propriétaires, M. Debussy, combat la proposition.

La France, dit-il, a assez de blé pour attendre la moisson de la prochaine récolte.

Les prix du blé ne dépassent pas, tant s'en faut, ni pour le blé ni pour le pain, le taux normal.

L'année de 1891 où fut supprimée la taxe sur les blés n'en a aucun résultat pour les consommateurs et les ramène à ce système qui permet à quelques spéculateurs de maîtriser la marche des prix, au détriment de l'agriculture qui constitue la ressource principale de la prospérité nationale.

M. Lachaud. — Nous voulons que celui qui sème le blé en vive, et qu'il ne soit pas la victime des hommes de proie de la Bourse de commerce; en 1891, la suppression du droit de douane ne fit pas baisser d'un centime le prix du pain.

M. Méline, ministre de l'Agriculture, reproduit les arguments de M. Debussy.

Nie résolument par l'expérience de 1891, préjudiciable pour les agriculteurs, sans profit pour les consommateurs.

Que si le prix du pain ne restait pas en rapport avec le cours du blé et de la farine, les boulangers seraient tenus et peuvent établir la taxe du pain.

Le gouvernement prie la Chambre de ne pas passer à la discussion de l'article unique de la proposition. (Mouvement en sens divers.)

M. Méline. — On a parlé de la suppression du droit en 1891, la situation n'avait rien de commun avec la situation actuelle.

Le prix du blé atteignait alors du taux qui paraît menaçant aujourd'hui, non seulement pour le consommateur, mais pour les ensemencements mêmes; précisément, nous avons des stocks qui ne sont pas même entamés.

L'orateur expose que, par le mécanisme même du droit, le blé en France coûte moins cher qu'avant l'institution de ce droit; nous gardons ainsi annuellement 150 millions que nous donnions à l'étranger, et bientôt nous serons exportateurs.

Profitons de l'exemple de l'Angleterre qui, pour avoir sacrifié à l'industrie les agriculteurs, voit constamment baisser la production de blé et paye, de ce fait, une redevance annuelle de 500 millions à l'étranger.

Et qu'on pense au danger national qui serait chez nous, en temps de guerre, une semblable situation.

Voter des propositions comme celle qu'on nous propose, ce serait porter un coup fatal à notre agriculture, ce serait tuer la poule aux œufs d'or. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

La clôture est prononcée.

M. Thierry, bien qu'adversaire du droit, ne votera pas la réduction temporaire proposée, qui favoriserait uniquement la spéculation.

M. Limon. — Que le gouvernement montre par des actes sa volonté de ne pas céder à des campagnes de presse payées par les spéculateurs, et l'on verra disparaître promptement l'écart signalé entre le prix du blé et celui du pain. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Selon la demande du gouvernement, le passage à la discussion de la proposition Berry est repoussé par 422 voix contre 121, et la séance est levée.

### SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI

La séance exceptionnelle d'aujourd'hui, destinée à la discussion de propositions de réclame électorale (il s'agit de l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables), avait été décidée hier par près de 500 voix.

Or, au moment où, à 2 h. 20, le vice-président de service, M. Lockroy, la déclare ouverte, il y a tout juste dans la salle, en dehors du président et des secrétaires, *vingt-trois* députés présents.

Ce qui n'empêche pas le rapporteur des propositions en question, M. Bienvenu-Martin, de demander pour elles le bénéfice de l'urgence qui supprime la deuxième délibération.

Vainement M. Groussau réclame la parole pour protester contre ce système qui permet à 23 présents d'engager 500 absents.

M. Fosseset, qui s'élève également contre un pareil scandale, y gagne successivement trois appels à l'ordre, dont un avec inscription au procès-verbal.

— Mais enfin, déclare à son tour M. de Gailhard-Bancel, nous voulons travailler sérieusement, nous, et ne pas nous moquer du public!

Peine perdue! M. Lockroy met l'urgence aux voix : quatre ou cinq mains se lèvent « pour », autant « contre », et le président, au petit bonheur, déclare l'urgence prononcée.

### Discussion générale

M. Thierry, dans la discussion générale, examine ce qui a été fait jusqu'ici dans l'ordre d'idées soumis à la Chambre.

On peut dire que tout ou à peu près reste à faire.

Après la loi du 15 juillet 1893, consacrant le principe de l'assistance obligatoire en faveur des indigents malades, l'article 48 de la loi de finances de 1897 a assuré aux départements et communes le concours de l'Etat pour allocations de pensions de vieillesse.

Or, sur les 500 000 francs votés chaque année, 450 000 en 1900 et 471 000 en 1901 sont restés inutilisés.

Nous sommes donc bien en retard sur les autres pays, puisqu'en Danemark plus de 5 millions sont dépensés annuellement, et en Belgique plus de 13 millions pour la même objet.

La Commission fixe à 70 ans l'âge d'admission à l'assistance pour la vieillesse, le bénéfice en serait acquis à une moyenne de 170 000 personnes, et le chiffre annuel du secours oscillerait entre un maximum de 360 francs et un minimum de 98 francs; le total se chiffrerait par 45 millions environ.

L'orateur estime ces chiffres bien inférieurs à la réalité des faits, et émet diverses critiques sur la répartition projetée des dépenses entre l'Etat, les départements et les communes, et sur la surcharge qui atteindra les communes où le pauvre est élevé, et surtout les villes.

La disposition la plus regrettable est celle qui donne à une Commission partiellement composée d'agents politiques l'admission à l'assistance, avec droit pour le préfet de demander l'inscription ou la radiation des personnes omises ou portées sur la liste, et dernier recours au ministère de l'Intérieur.

D'autre part, en étendant cette mesure la portée de l'organisation nouvelle, on aboutit à la destruction de l'œuvre modeste, mais incontestablement utile, des bureaux de bienfaisance si bien adaptés à leur but.

Soyons prudents au point de vue des charges que nous allons imposer au pays, laissons la nouvelle organisation en dehors de tout lien politique, et n'entravons pas l'œuvre féconde de la charité privée. (Appl. sur divers bancs.)

M. Méreau reproche aux propositions en discussion de ne s'appuyer que sur des chiffres purement hypothétiques et estime que l'assurance donnerait beaucoup mieux que l'assistance, le résultat cherché.

Tout au moins une enquête sérieuse serait-elle nécessaire pour qu'on ne marche pas à l'aveugle.

L'application du principe voté par la Commission d'un service d'ensemble de solidarité sociale, se chiffrerait par une dépense annuelle de 60 à 600 millions : où prendre cette somme!

M. Constans. — Sur le budget de la guerre! (Appl. à l'extrême-gauche).

M. Mirman. — Si larges que soient les économies, si, à défaut du budget des Cultes, qui nous divise, on pouvait économiser 100 millions sur le budget de la Guerre », elles ne suffiront pas.

Il faudra donc chercher des ressources ailleurs, soit dans de nouveaux impôts, soit dans l'établissement de monopoles divers : rectification de l'alcool, assurances, etc. : mais cela suffirait-il encore?

M. Arnal estime le projet inefficace, déplorable, confus : c'est un premier essor donné au socialisme d'Etat en matière d'assistance.

M. l'abbé Gayraud. — Le principe de l'assistance obligatoire a été établi par l'Eglise. (Très bien! sur divers bancs.)

M. de Ramel. — Il a été appliqué sous la monarchie. (Rires.)

M. Lucien. — Et n'oubliez pas que Napoléon III en était l'ardent partisan! (Nouveaux rires.)

M. Arnal. — En Angleterre, la loi d'assistance obligatoire par les communes a pu être justement, par les esprits les plus justes, qualifiée de loi folle; il en sera de même de la vôtre.

Quand vous aurez donné ces droits aux vieillards de 70 ans, en exclurez-vous les malades et les infirmes moins âgés?

Fatalement, vous serez amenés à remplacer l'obligation communale par l'obligation « nationale ».

En réalité, la Commission n'est composée que d'opportunistes (Rires); au lieu de résoudre la question comme la logique le voulait, en apportant d'abord un projet sur les retraites ouvrières, elle présente des propositions en l'air, sans précision, basées sur aucun chiffre, relatives à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Nul ne peut savoir où ce nouvel organisme nous conduira; au point de vue financier, les conditions pour en bénéficier ne sont pas fixées, la Commission ne se dit même pas que sa loi aura un retentissement profond sur le Code civil.

En terminant, l'orateur dépose une motion préjudicielle invitant le gouvernement à déposer un projet d'impôt sur le revenu qui rétablisse l'égalité des citoyens devant l'impôt. (Appl. en sens divers.)

M. de Gailhard-Bancel. — Je ne partage pas l'avis de M. Arnal sur le principe même du projet.

J'estime, au contraire, que ce principe est bon, juste, chrétien (Exclamations et appl. divers), mais je ne veux pas non plus que mes amis, que l'application de ce principe soit remise à la discrétion d'un service administratif politique.

La séance continue.

# ÉCHOS PARLEMENTAIRES

### RÉUNION DU GROUPE PROGRESSISTE

Le groupe progressiste s'est réuni à 1 heure pour examiner le projet de loi relatif à l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables.

Il a décidé d'accepter le principe du projet et chargé M. Thierry de défendre quelques amendements de détails.

### LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Un certain nombre de membres de l'extrême-gauche ont l'intention de demander pour vendredi ou lundi au plus tard, la nomination de la Commission de 33 membres chargée d'examiner les propositions relatives à la séparation des églises et de l'Etat.

### LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La Commission de l'armée a approuvé le rapport de M. Gervais sur la proposition de loi de M. Le Hérissé, concernant les officiers d'administration de l'artillerie et du génie.

Elle a entendu le rapport verbal de M. Gervais sur le projet de loi déposé par le gouvernement, concernant la construction et le déclassement des fortifications et les servitudes militaires. Après un échange d'observations, elle a décidé d'entendre le ministre de la Guerre à sa prochaine séance.

En prévision du vote prochain par le Sénat de la loi sur le service de deux ans, la Commission a décidé que, dès qu'elle serait saisie de cette loi, elle tiendrait deux séances par semaine, dont une exclusivement consacrée à l'examen de la loi en question.

# SÉNAT

SÉANCE DU MARDI 26 MAI (*suite*)

## La loi de deux ans

M. Belcrez soutient qu'il n'est pas utile de consulter la Commission des finances, l'avis de la Commission de l'armée doit suffire.

MM. les généraux Billot, Mercier et M. de Lamarzelle démontrent tour à tour la nécessité absolue de la consultation du Conseil supérieur de la guerre.

M. le général Billot. — On ne peut déclasser une bicoque sans consulter le Conseil supérieur de la guerre; il est inadmissible qu'on ne le consulte pas dans une question aussi importante que celle qui nous occupe. (Appl.)

Après une dernière observation de M. de Trévenenec, la motion de M. de Montfort est repoussée.

On vote successivement les 10 premiers articles du projet.

M. le général Billot fait observer au cours de la discussion que le principe de l'égalité n'est pas appliqué, quoi qu'en disent les amis du projet, puisque en cas de mobilisation, il y a toute une catégorie de fonctionnaires qui sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement leur corps.

La séance est levée à 6 heures. Séance demain jeudi.

# ÉCHOS DU SÉNAT

### LES GRANDS TRAVAUX ET L'OUTILLAGE NATIONAL

La Commission des finances s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Magnin, pour continuer l'examen des projets relatifs aux grands travaux publics et à l'outillage national.

M. Gauthier (de l'Aude), rapporteur, a présenté plusieurs dispositions portant notamment sur les dépassements d'évaluations de crédits.

Il a demandé que les intéressés fussent mis, par la loi, dans l'obligation de participer pour la moitié au moins dans les dépassements de crédits qui pourraient se produire.

Il a également appelé l'attention de la Commission des finances sur le projet émanant de la Chambre de commerce de Douai, qui est relatif aux canaux du Nord, en ce qui concerne les obligations qui doivent être émises et le mode d'émission de ces obligations.

M. Marvejouls, ministre des Travaux publics, et M. Rouvier, ministre des Finances, assistaient à la séance et ont pris acte des observations présentées par M. Gauthier au nom de la Commission.

### LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

M. Waldeck-Rousseau a donné connaissance hier, à la Commission sénatoriale chargée d'examiner le projet relatif aux mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, d'un contre-projet dont il est l'auteur.

On sait que le projet voté par la Chambre et contre lequel le Sénat a déjà manifesté son hostilité, entraînerait des dépenses qui dépasseraient 100 millions. M. Waldeck-Rousseau, dans son contre-projet, déclare que le contrôle de l'Etat doit envisager spécialement :

« Le maximum de l'effort qui peut être, sans danger pour la sécurité publique, réclamé des agents — le minimum des avantages que les caisses de retraites doivent tendre à procurer à leurs participants ».

Il veut donner force de loi à des dispositions établies par arrêté ministériel, et fixer les conditions de la retraite

### POURSUITES CONTRE UN SÉNATEUR

Réuni dans ses bureaux pour nommer une Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un de ses membres, le Sénat a élu des commissaires hostiles à l'autorisation.

Il s'agit de M. Expert-Besançon, qu'un journal ministériel du matin voulait poursuivre.

### LE PRIX DU PAIN

Le groupe agricole du Sénat s'est réuni, hier, sous la présidence de M. Gomot et a émis le vœu que les droits de douane ne soient pas diminués. Il estime que le prix du blé n'est pas trop élevé.

# Le Congrès du Sud-Ouest navigable

Toulouse, 27 mai. — Ce matin a eu lieu l'ouverture du 2e Congrès du Sud-Ouest navigable, sous la présidence de M. Sirven, industriel, ancien maire de Toulouse. Les congressistes sont nombreux. On remarque la présence de MM. Ournac, sénateur, et Honoré Leygue, député de la Haute-Garonne.

M. Fouga, adjoint, souhaite la bienvenue aux congressistes.

M. Sirven, président, expose le but du Congrès. Le Sud-Ouest, admirablement situé entre l'Océan et la Méditerranée, borné au Sud par la chaîne des Pyrénées, laisse sommeiller dans ses montagnes des richesses naturelles n'attendant que le pic nécessaire à les exploiter pour accroître la prospérité générale.

Les moyens sont la houille blanche, fournissant les moteurs nécessaires; l'amélioration des canaux existants et des cours d'eau, qui devront être mis en harmonie avec l'outillage moderne; la cessation de l'hostilité entre la voie ferrée et la navigation, et la collaboration de ces deux moyens de transport avec tarif commun.

M. Merighnac, secrétaire général, donne lecture du programme général des revendications du Sud-Ouest navigable, dont les principales sont le reboisement de la région montagneuse et des plateaux, l'approvisionnement des canaux, l'élargissement et le prolongement des écluses, l'organisation de l'hypothèque fluviale.

## L'ÉLECTION DE MONTBRISON

Une nouvelle démarche a été tentée auprès de M. Lépine. Elle n'a eu aucun résultat; le préfet de police étant bien décidé à ne pas être candidat.

Le candidat ministériel sera M. Raymond, maire et conseiller général de Boen-sur-Lignon.

Il y a en outre trois autres candidats :

M. Jean Lépine, radical, neveu du préfet de police; Robert, radical, et Ory, progressiste.

## M. COMBES ET LES INSTITUTEURS

M. Combes, président du Conseil, a reçu ce matin une délégation d'instituteurs, accompagnée des députés et sénateurs des Bouches-du-Rhône, qui venait l'inviter à assister au Congrès des Amicales des instituteurs et institutrices de France, qui se tiendra à Marseille le 8 août prochain.

M. Combes a accepté cette invitation.

## M. LOUBET AU SALON

Le président de la République et Mme Loubet, accompagnés par le général Dubois, M. Abel Combarieu et le commandant Fraisse, ont visité ce matin le Salon de peinture et de sculpture de la Société nationale des Beaux-Arts.

Ils ont été reçus, à leur arrivée au Grand Palais, par MM. Chaumié, ministre de l'Instruction publique; Roujon, directeur des Beaux-Arts; Lépine, préfet de police; Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine, etc.

MM. Carolus Duran, Dubuffe et de Saint-Marceaux ont guidé le président de la République et Mme Loubet qui se sont retirés à midi pour rentrer à l'Elysée.

## Visite de Mme Loubet aux crèches

Mme Loubet a visité cette après-midi les deux crèches du Ve arrondissement, situées l'une, rue des Trois-Portes, l'autre, place Monge.

Au cours de sa visite, Mme Loubet a fait distribuer des jouets aux enfants et elle a remis une somme de 150 francs à chacune des deux crèches.

## LA RESPONSABILITÉ DES IMPRIMEURS

La 9e Chambre, présidée par M. Puget, a rendu cette après-midi un jugement important au point de vue de la responsabilité des imprimeurs.

Elle a jugé que par le seul fait de l'impression, l'imprimeur ne se trouve pas complice du délit de diffamation.

Il n'en est pas de même lorsqu'il est établi par un acte extra-judiciaire qu'il a imprimé volontairement un article qu'il savait diffamatoire.

Dans l'espèce, l'imprimeur, M. Alcan-Lévy, avait été sommé, par exploit d'huissier, de n'avoir pas à imprimer un article de M. Frilet, directeur d'un journal sportif, article diffamatoire pour un concurrent. Il avait passé outre.

Le tribunal a condamné M. Alcan-Lévy et le gérant du journal à 25 francs d'amende et M. Frilet à quinze jours de prison et à 100 francs d'amende et tous les trois solidairement à 9000 francs de dommages-intérêts et à trois insertions.

# LE RÉGIME DE L'ALCOOL

*La grande Commission de M. Rouvier*
*Sa première réunion — Incidents divers*

Un arrêté du ministre des Finances a institué, il y a plus d'un an, une grande Commission extraparlementaire pour l'étude d'un régime d'ensemble sur les alcools et boissons alcooliques.

Cette Commission a tenu, ce matin, sa première séance. La plupart des membres ont trouvé que cette convocation était bien tardive et ne se sont pas gênés pour le dire.

Après un discours d'ouverture de M. Rouvier, discours de pure forme, d'ailleurs, la Commission s'est partagée en quatre grandes sous-Commissions : eaux-de-vie naturelles, président : M. Magin, sénateur; alcool industriel, président : M. Jean Dupuy, sénateur; monopoles, M. Caillaux, député; contrôle hygiénique, M. Delombre, député.

Le ministre a ensuite proposé à la Commission de nommer un Comité-directeur de ses travaux, composé de 15 membres.

C'était une proposition à laquelle on ne s'attendait pas. Néanmoins, on se préparait à procéder à cette nomination, quand M. Rouvier sortit une liste de noms toute préparée et demanda à la Commission de ratifier purement et simplement son choix.

Après le premier moment de surprise, on acquiesça à la demande du ministre, mais un grand nombre de membres de la Commission ont résolu de s'abstenir de toute participation aux travaux de la Commission.

L'avis de MM. Cochery, Gérald, Aigrave et de beaucoup d'autres est que ces travaux sont, du reste, frappés de stérilité après les incidents de cette première séance.

On parle même de porter incessamment, aujourd'hui peut-être, la question devant la Chambre.

# Pour les défenseurs de la liberté du culte

*Les étudiants catholiques organisent un punch d'honneur qui sera présidé par MM. Piou et Keller — L'enthousiasme de la Jeunesse catholique — Pour les victimes des manifestations*

Les étudiants du Cercle catholique du Luxembourg organisent un punch en l'honneur des défenseurs de la liberté du culte. Cette petite fête de famille qui aura lieu mercredi soir, 3 juin, sera présidée par MM. Piou et Keller. Quels seront les invités? D'abord MM. les abbés Sara, curé de Belleville; Valadier, curé d'Aubervilliers, et Soulange-Bodin, curé de Plaisance, qui surent défendre la liberté de la parole sacerdotale avec un si noble courage, et dont M. Combes a supprimé le traitement. On ne les séparera pas des prédicateurs qu'ils avaient invités à monter dans leurs chaires et qui, eux non plus, ne connurent pas la défaillance.

Il va sans dire que cette ardente jeunesse fera aux nombreux blessés des récentes manifestations l'accueil enthousiaste qu'ils méritent.

Les victimes commencent à être nombreuses. Il y a des ouvriers, des employés, des étudiants, un professeur, deux avocats et même un médecin.

Enfin, les groupements catholiques qui montèrent autour des chaires une garde si vigilante seront représentés par des délégués. Il est inutile d'énumérer ces associations, car toutes sans exception prirent à la bataille une part active. Toutes luttèrent de zèle, d'ardeur et d'enthousiasme.

Ainsi donc, les manifestations organisées contre la liberté du culte catholique auront eu ces deux résultats que ne prévoyaient certainement pas les sectaires : réveiller et discipliner les énergies et dissiper tous les malentendus. Le lien le plus solide, la meilleure et la plus forte solidarité, est encore celle de la bataille.

—o—

C'était hier la Première Communion chez les Frères Maristes de la rue Pernety. Si je parle de cette fête tout intime que présidait Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, c'est que M. l'abbé Soulange-Bodin, curé de la paroisse qui y assistait, a été de la part des élèves l'objet d'une manifestation de sympathie qui l'a profondément touché.

Son apparition dans les cours du collège a été saluée par une immense acclamation. On l'a entouré et il a dû raconter jusque dans les moindres détails ce mois de Marie de Plaisance qui évoque instinctivement certains souvenirs de la Ligue. J'assistais à cette narration, et j'ai pu constater combien les récents événements avaient profondément impressionné la jeunesse des collèges.

—o—

Un de nos lecteurs nous écrit pour flétrir la conduite de ce marchand de vins qui a refusé l'hospitalité au rédacteur des *Débats* que poursuivaient des bandits. Par contre, notre ami a été l'heureux témoin d'un fait qui compense cette lâcheté.

« Un de mes amis et moi, raconte-t-il, nous fûmes attaqués au même endroit que votre confrère des *Débats* par une bande d'apaches. Les misérables, au nombre d'une centaine, après nous avoir arraché nos cannes et nos chapeaux, se mirent en devoir de nous assommer. Nous ne dûmes notre salut qu'à l'hospitalité largement offerte par les tenanciers d'un café portant l'enseigne : « Au drapeau français », situé au coin du boulevard Edgar-Quinet et de la rue Delambre. Ces braves gens nous donnèrent asile; et quelque temps après, nous pûmes échapper par une boutique de cordonnier dont les habitants se montrèrent, eux aussi, pleins d'attentions délicates. »

—o—

Nous annoncions, l'autre jour, que les étudiants du Cercle catholique du Luxembourg avaient ouvert entre eux une petite souscription pour l'ouvrier chauffeur qui eut un bras cassé en défendant la chaire de Belleville. Leur générosité a été si grande qu'ils ont pu, avec les fonds recueillis, secourir plusieurs blessés de la bagarre de samedi. Dans ce milieu si favorable aux initiatives généreuses, on se préoccupe de faire quelque chose de pratique, non plus seulement pour quelques blessés mais pour tous ces braves gens, qui n'ont le plus souvent autres ressources que leur travail, et que la justice frappe si durement pour avoir manifesté en faveur des religieux proscrits. La liste de ces victimes est déjà longue, et elle s'allonge chaque jour sur tous les points de la France.

A. JANNE.

### LE CAPITAINE FRITSCH

Le ministre de la Guerre, se conformant à l'avis du Conseil d'enquête, désignera avant la fin de la semaine le régiment d'artillerie dans lequel le capitaine Fritsch sera de nouveau incorporé.

### LA SANTÉ DE M. RIBOT

M. Ribot va beaucoup mieux.

Il reviendra probablement à la Chambre avant la fin de la session.

# LETTRE DE ROME

(*De notre correspondant particulier*)

Samedi, le 23 mai.

### *L'absence de la France aux prochains Consistoires*

Les Consistoires des 15 et 18 juin mettront de nouveau en clair relief la singularité des prétentions de l'actuel ministre des Cultes de la République française.

Léon XIII pourvoira ces jour-là aux vacances des sièges épiscopaux, partout, sauf en France.

Il est inutile de l'ajouter, la faute n'en sera pas à lui. Il ne passe par la tête, à aucun autre gouvernement, à l'heure présente, de vouloir imposer au Chef suprême de l'Eglise catholique des nominations sur lesquelles préalablement l'accord ne se serait point fait. C'est comme si l'Allemagne, disons même si l'on veut la Russie, émettait la prétention de nommer les généraux français, que le ministre de la Guerre n'aurait plus qu'à installer sans mot dire à la tête de nos corps d'armée!

C'est exactement l'absurdité du caprice obstiné de MM. Combes et Dumay.

Il est évident, par suite, que, sur une question aussi essentielle, le Saint-Siège ne peut pas céder.

Sa longanimité peut aller très loin; le Pape ne se refuserait peut-être même pas à accepter pour la rédaction des Bulles une nouvelle formule si elle sauvegardait tous les droits.

Mais le choix des pasteurs responsables des diocèses catholiques tient de trop près à la liberté et à la vitalité même de l'Eglise pour que le choix puisse souffrir aucune contrainte dans son essentielle liberté.

Aussi le Pape préférera voir se prolonger le veuvage des églises françaises; ce ne sera pas, malheureusement, la première fois dans leur histoire. La responsabilité en retombera tout entière sur ceux-là seuls qui veulent se singulariser par une résurrection des tyrannies passées, dans un siècle et un régime de liberté : et par je ne sais quelle inconcevable outrecuidance vis-à-vis d'un Pape à la modération et à la sagesse duquel les plus grandes nations du monde, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis viennent de rendre coup sur coup un si solennel hommage.

### *La fécondité de l'action sociale en Italie*

Ce n'est pas à l'heure où les socialistes oublient le peuple pour se ruer contre l'Eglise, que les catholiques français méconnaîtront et négligeront la fécondité et la force salutaire des enseignements sociaux de Léon XIII.

Pour voir ce que peut donner aux catholiques un programme social, pour avoir une idée de ce que peut et doit être aujourd'hui un tel programme, c'est l'Italie catholique qu'il faut regarder, et plus particulièrement son *Œuvre nationale des Congrès* qui agit et travaille sous les yeux attentifs du Pape.

Les circulaires de son second groupe, dit de la Démocratie chrétienne, soit — au point de vue des organisations professionnelles, des œuvres de mutualité, des réformes municipales et provinciales —, de vrais programmes d'une action sociale qui ne connaît pas les timidités, qui ne craint pas les affirmations nettes et les entreprises vraiment démocratiques.

Le 15 mai ramène annuellement une fête qu'on peut appeler déjà nationale pour les catholiques italiens. Ce jour-là, ils célèbrent l'anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum* par des réunions solennelles dans chaque groupe, le compte rendu de l'année montre ce qui a été fait dans le sens de l'Encyclique : les meilleurs orateurs de l'Action catholique en rappellent les mérites et ranment les courages.

Cette fête du 15 mai s'impose déjà tellement à l'attention universelle, que les journaux indifférents sont obligés d'en parler, et que le grand organe du parti socialiste a attaqué le « premier mai..... catholique ».

Les réunions de cette année ont montré que les catholiques continuent leur marche en avant, plus ou moins vite suivant les régions, mais avec une continuité dont il faut, pour une bonne part, faire remonter le mérite au nouveau président général, M. le comte Grosoli, et à ses lieutenants, les présidents des divers groupes.

Au reste, l'épiscopat italien, presque partout, comprend la portée de l'action sociale populaire et l'aide de toutes ses forces.

Le frère de M. Fabio Sturzo, venant d'être nommé évêque, le cardinal Rampolla exprima toute sa joie que Mgr Mariano Sturzo fut lui-même dans le mouvement actif, et n'hésita pas à déclarer qu'il était nécessaire aujourd'hui qu'il y ait des évêques d'action pour guider dans les diocèses le mouvement catholique de la Démocratie chrétienne.

C'est le sens que l'on attribue généralement à la nomination récente qui, sur le siège archiépiscopal de Pise, le plus influent de la Toscane, vient d'envoyer un ami très intime de M. le professeur Toniolo. Mgr Maffi, auxiliaire de Ravenne, était déjà président de l'association italienne pour l'avancement des sciences. C'est un savant de premier ordre. Mais c'est aussi un partisan convaincu et énergique de l'action catholique. Aussi cette nomination a-t-elle été saluée avec allégresse par tous les catholiques d'action.

C'est par cet accord de l'épiscopat, du clergé et des laïques, dans l'obéissance active au Saint-Siège, que les catholiques italiens défendent et même — les faits le prouvent — conquièrent pied à pied le terrain sur l'ennemi.

B. SIMON.

---

FEUILLETON DU *LA CROIX* DU 28 MAI 1902 — 18

# Le secret du docteur

— J'étais dans le petit salon qui donne sur le grand et j'ai entendu votre conversation avec maman, dit-elle. Si vous êtes le Dr Digby, je veux vous dire que Cecilia vous aime beaucoup. Je le vois bien à la manière dont elle parle de vous. Allez la voir, je vous en prie. Voici son adresse sur ce bout de papier. Elle n'est pas heureuse; maman ne l'aime pas; mais moi, je l'aime de tout mon cœur.

Grande était la surprise du docteur, tandis que ce torrent de paroles sortait des lèvres de la fillette.

— Allez-vous en! allez-vous en! dit-elle à la servante qui se précipitait pour ouvrir la porte. Je me charge de reconduire le visiteur... Surtout, ne dites rien à maman; je sais ce que je fais. Au revoir, docteur. Je suis Hélène Lancaster. J'ai de l'affection pour Cecilia. Vous avez son adresse; allez la voir, je vous en prie!

XII

— J'ai réfléchi pendant de longues heures cette nuit, disait Cecilia, et j'ai arrêté mon plan, après l'avoir considéré sous tous les aspects. Miss Timmins, m'entendez-vous bien? Je suis maintenant à peu près décidée.

— Oui, chère enfant, j'entends! dit Miss Timmins se réveillant en sursaut. Son dîner avait été un peu plus substantiel que de coutume, et une fois achevé elle s'était senti le besoin de faire la sieste.

Depuis une semaine, Cecilia demeurait avec elle. Miss Timmins s'était habituée à ses élans d'enthousiasme, à ses accès de tendresse, à ses manières un peu excentriques, à ses essais dans la tenue du ménage et le lavage de la vaisselle, essais dont le résultat avait été la perte de deux verres, d'une tasse, d'une soucoupe et d'un carreau de fenêtre. Miss Timmins s'était habituée aussi aux riches accents de sa jeune voix, dont les paroles coulaient, tantôt comme un rapide torrent, tantôt avec une lente et profonde solennité, d'autres fois avec pétulance et colère, ou bien avec les affectueuses intonations dont la jeunesse gratifie parfois la vieillesse.

Miss Timmins connaissait Cecilia, son humeur changeante, ses manières et sa voix non moins changeantes. Il lui semblait doux de l'avoir pour compagne, mais en dépit de cette agréable société, son succulent dîner d'œufs pochés et de rôties lui avait donné sommeil et elle était parti pour le pays des rêves.

— Miss Timmins!

— Oui, mon enfant, oui.

— J'ai décidé ce que je ferai. Puis-je vous le dire?

— Oh! certainement ma petite. Voyons cela.

— Mon plan est arrêté, et si je n'en dis rien je suis capable de sauter par la fenêtre ou de faire d'autres choses tout aussi ridicules et fantaisistes.

— Pauvre enfant! dit Miss Timmins, pressant affectueusement les doigts effilés de la jeune fille. Ce que c'est que d'être jeune! Oui, moi aussi. J'ai bâti des châteaux en Espagne dans le lointain passé; moi aussi j'ai formé des plans qui m'ont fait battre le cœur. Je tes-ai fait connaître à des personnes qui avaient plus d'expérience que moi, mais je n'ai pas voulu suivre leurs conseils, et mes rêves sont tombés à néant, et la faillite de mes projets d'avenir en a été le seul résultat. Depuis cette époque, j'ai perdu toute ardeur pour former des projets; je n'ai plus fait de plans, de peur de les voir détruits comme le jeune arbre dont les gelées de l'hiver viennent brûler les bourgeons. J'avais alors vingt ans, j'en aurai bientôt soixante, mais je n'ai jamais oublié cette sorte de joie frénétique dont j'étais possédée en pensant à la beauté et à la sagesse de mes projets. Telle est la jeunesse!.. Je vous écoute, maintenant, Cecilia.

— Vous m'avez attristée, Miss Timmins. Dites-moi d'abord quels étaient vos projets d'avenir et nous pourrons les comparer avec les miens.

— Non, mon enfant. Tout cela est maintenant enterré dans le passé, je ne voudrais pas l'en faire sortir pour tout au monde. Voyons votre plan, chère petite, je suis bien éveillée et curieuse de savoir.

Cecilia se leva et embrassa affectueusement la vieille demoiselle.

— Je commence, dit-elle. D'abord, il m'est impossible de rester toujours ici.....

— C'est juste, ma chère, car je n'ai pas le moyen de vous garder. Votre tante a fixé à un mois la limite de votre séjour chez moi, en me déclarant formellement qu'elle ne ferait rien de plus pour vous. Elle me donne dix shillings par semaine pour votre pension. Mes revenus se bornent à un schilling par jour pour toutes mes dépenses, excepté celle du loyer, car cette maison m'appartient en propre. Ces sommes réunies ne pourraient suffire à l'entretien de deux personnes, Cecilia. Il ne sert donc à rien d'essayer.

— Je le sais, répondit la jeune fille, et puis, je ne veux dépendre de personne. Je ne veux pas retourner chez tante Charlotte, ni être institutrice, ce n'est pas dans mes aptitudes, ni devenir infirmière; on dit que je n'ai pas les capacités nécessaires pour cette profession. Il ne me reste donc que cette autre chose.

— Et quelle est-elle, ma petite?

— Je pourrais être une espèce de femme de chambre dans une grande famille. J'aime brosser, épousseter, nettoyer. J'aurais des gants pour frotter les cendriers et je me couvrirais la tête d'un mouchoir quand je balayerais les chambres. Tante Charlotte dit toujours qu'il est si difficile de trouver une bonne femme de chambre, que rien au monde n'est plus recherché. J'ai pensé à me proposer dans une Agence... Quoi! qu'est-ce qu'il y a, Miss Timmins?

Miss Timmins se levait lentement de son fauteuil auprès du feu, s'efforçait de se redresser.

C'était une femme de haute taille, mince comme un obélisque, mais très courbée par les rhumatismes et la faiblesse.

Les paroles de Cecilia, qui l'avaient agitée,